

Compte rendu de la Réunion Assistant-e de service Social/infirmier-e/médecin scolaire du 2/02/2017

I Infos diverses

a) groupe de travail CTA Infirmier-e et Assistant-e de service social

Laurence Chouteau a assisté au groupe de travail pour la répartition des postes

- 6 postes AS créés dans l'académie de Versailles dt 2 dans le 91, 2 dans le 92 et 2 dans le 95
- 8 postes d'infirmier-e-s dans l'académie de Versailles dont 1 dans le 78, 4 ds le 91, 1 dans le 92 et 2 dans le 95

b) accès à la hors classe :

<http://www.emploi-collectivites.fr/grille-indiciaire-etat-infirmier-ere-diplome-ide-education-nationale/0/6324.htm>

Pour les AS, il n'y a rien de nouveau pour l'instant, il faut attendre les négociation avec l'UFFA.

c) Infos sur les CHSCT du 92 et le CTSD par les élus du Sgen 92 : Olivier Hamon et Laurent Deboves

<http://www.ac-versailles.fr/dsden92/pid35456/sante-et-securite-au-travail.html?dmenu=3&dsmenu=3>

<http://www.ac-versailles.fr/cid109673/reseaux-pas.html>

II Préparation de la prochaine journée 9/05/2017

1) Conditions de travail :

Thèmes à aborder et questionnaire à préparer pour la formation du 9/05/2017

a) Fonctionnement des services :

- Taille des établissements
- Equipement
- Hiérarchie
- Horaire
- Remboursement des frais de transport sur Arena : point d'information : souvent difficiles, beaucoup se décourage et abandonne

La règle est Hors du secteur Même si les communes sont limitrophes

b) Evolution des métiers

Nouvelles missions des infirmier-e-s

Nouveau corps : psychologues de l'éducation nationale Quelles nouvelles missions et quelle coordination avec le personnel de santé et de service social ?

c) Travail en équipe avec partenaires de l'éducation nationale et hors éducation nationale

Demander à des CPE et COP de participer à la prochaine réunion

Le secret professionnel

d) Revendications

- Livret d'accueil pour les entrants ou pour le personnel : connaître ses droits,
- Textes de référence
- fiches pratiques sur les missions

Voir les livrets existants : <http://acver.fr/social>

2) Plan Santé et bien être : plan national 19/11/2016 : expérimentation pilote dans les lycées

<http://www.education.gouv.fr/cid110117/bien-etre-sante-des-jeunes-lancement-plan-action-interministeriel.html>

Les grandes orientations du plan d'action sont les suivantes :

- **L'accès en ligne à des informations de santé fiables et à des ressources géolocalisées**
- **Un accès facilité aux consultations de psychologues : le "Pass santé jeunes"**
- **Une coopération pluri-disciplinaire**
- **Une permanence pour les professionnels des établissements scolaires du second degré et des universités rencontrant des jeunes en difficulté**
- **Les maisons des adolescents, piliers du dispositif**
- **Des professionnels sensibilisés et formés**
- **Un corps unique de psychologues de l'Éducation nationale**
- **Des structures de prise en charge psychologique plus nombreuses dans les établissements d'enseignement supérieur**
- **La psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent : une discipline renforcée sur tout le territoire**

Une convention nationale a également été signée entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Affaires sociales et de la Santé pour promouvoir un pilotage national et local en faveur de la santé et du bien-être des jeunes.

3) Echange de pratiques sur la gestion de la protection de l'enfance (nouveau protocole)

Il serait intéressant d'échanger avec Interco sur le sujet dans une prochaine formation

Sylvie Coquille pour Les militant-e-s du Sgen-CFDT de l'académie de Versailles